

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2021
A L'AMPHY à Yutz

La séance est ouverte à 18h05.

Après avoir entendu quelques communications du Président, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions du Président et du Bureau Communautaire
- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 mars 2021
- **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2020
- **DECLARE** que les Comptes de gestion de l'exercice 2020 n'appellent ni observation, ni réserve
- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2020
- **ADOpte** le Budget Primitif 2021 (budget principal), **FIXE** les taux d'imposition de fiscalité directe pour 2021 et **PROCEDE** au paiement des différentes contributions aux syndicats mixtes dont est membre la Communauté d'Agglomération, à savoir le SMITU Thionville-Fensch, le SCOTAT, le SMO E-LOG'IN 4, le POLE METROPOLITAIN EUROPEEN DU SILLON LORRAIN et le POLE METROPOLITAIN FRONTALIER du NORD LORRAIN
- **ADOpte** le budget annexe assainissement 2021 et **FIXE** le tarif de la redevance d'assainissement applicable en 2021 à 1,775€/m³ pour l'ensemble des Communes
- **ADOpte** le budget primitif eau-Régie 2021 et **FIXE** les tarifs d'eau potable pour l'année 2021
- **ADOpte** le budget eau-Délégation de Service Public 2021 et **FIXE** le tarif de la surtaxe communautaire d'eau potable pour Yutz à 0,4985 €/m³
- **ADOpte** le budget collecte et traitement des déchets 2021, **FIXE** le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 11,39 % et les taux de TEOM qui s'appliqueront pour chaque commune en 2021, **PROCEDE** au paiement des coûts de traitement au syndicat mixte SYDELON, et **ANTICIPE** un excédent prévisionnel de clôture
- **ADOpte** le budget annexe GEMAPI 2021 et **FIXE** le produit attendu de la taxe pour 2021 à 400 000 €
- **ADOpte** le Budget Primitif 2021 des zones d'activité
- Concernant les Zones d'activité :
 - **AGREE** la cession à la société DH LIGHTING EUROPE sur la ZAC du Kickelsberg d'une parcelle d'une superficie d'environ 5 850 m² sous réserve d'arpentage, **FIXE** le prix de cession du terrain à hauteur de 30 € HT le m² et **ACCEPTTE** un droit de préférence d'une durée de deux ans sur le lot voisin d'une superficie de 2 688 m²
 - **RECONNAIT** la qualification de zone d'activité économique à la zone de Metzange 1, **CONSTATE** le transfert de plein droit de la ZAE de Metzange 1 au profit de la Communauté d'Agglomération, à compter du 1er juillet 2021 et **ORGANISE** les modalités financières et patrimoniales dudit transfert
- **ENTERINE** le principe de contrat de concession de délégation de service public comme mode de gestion des équipements d'accueil de la Petite Enfance de Yutz, Fontoy, Thionville et Manom et **FIXE** la durée du contrat à 5 ans à compter du 1er janvier 2022
- **APPROUVE** le programme d'actions 2021 du Contrat de Ville et **AUTORISE** le versement des subventions correspondantes octroyées par la Communauté d'Agglomération pour un montant total de 155 000 €

- **APPROUVE** l'opération de fusion par voie d'absorption de l'OPH Portes de France – Thionville par l'OPH départemental MOSELIS et **SAISIT** le Préfet de la Moselle pour qu'il prononce un arrêté de fusion des deux OPH
- S'agissant de l'événementiel sportif, **ATTRIBUE** une subvention de :
 - 3 400 € à la Ligue Régionale de Triathlon GRAND EST pour l'organisation d'une étape de son circuit « Triathlon Tour » qui se déroulera les 6 et 7 juillet 2021 sur la Base de Loisirs Nautic'Ham à Basse-Ham
 - 10 000 € au Cyclo Sport Thionvillois pour l'organisation d'un contre la montre par équipe du 35^{ème} Tour de Moselle
- Concernant l'Habitat :
 - **DECIDE** de maintenir la participation de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ainsi que le versement annuel au FSL d'une subvention de 0,30 € par habitant sur la période 2021-2022-2023
 - **ACCORDE** sa garantie d'emprunt à hauteur de :
 - 25 % pour le remboursement par la Société VILOGIA, d'un Prêt d'un montant total de 3 502 906 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'acquisition de 27 logements, chaussée d'Amérique à Thionville
 - 25 % pour le remboursement par la Société BATIGERE, d'un Prêt d'un montant total de 1 107 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la construction de 17 logements, rue du 13 novembre à Yutz
 - 50 % pour le remboursement par la Société LOGIEST, d'un Prêt d'un montant total de 1 385 814 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'acquisition de 25 logements, avenue Clémenceau à Thionville
- **APPROUVE** la modification apportée à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Manom relative à la réalisation de la liaison cyclable Route du Luxembourg pour un montant prévisionnel maximum de 49 715 € HT
- **APPROUVE** la convention triennale avec l'ADIL57 pour les années 2021-2022-2023 ainsi que le montant de la participation annuelle fixé à 8 718 €
- Concernant l'Environnement :
 - **APPROUVE** les modalités de mise en œuvre du plan d'actions comprenant le déploiement progressif d'une collecte séparée des biodéchets et **SOLLICITE** les subventions auxquelles la Communauté d'Agglomération peut prétendre auprès des différents partenaires financiers et notamment l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
 - **APPROUVE** les modifications du règlement de collecte des déchets
 - **PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 du SYDELON
- **APPROUVE** le projet de sécurisation d'alimentation en eau potable du territoire et **AUTORISE** le lancement des procédures liminaires et la sollicitation des subventions auxquelles la Communauté d'Agglomération peut prétendre auprès des différents partenaires financiers, notamment l'Etat, le Conseil Départemental de la Moselle, la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- **ADOPTE** et **FIXE** les différents tarifs de l'eau, à compter du 1^{er} mai 2021
- **ADOPTE** et **FIXE** les différents tarifs de l'assainissement, à compter du 1^{er} mai 2021
- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation
- **APPROUVE** la mise en œuvre d'une prestation de service avec la Commune de Lommerange pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie, du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022 et, **ADAPTE** en conséquence le tableau des effectifs par la création d'un poste de Rédacteur Territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021

- **APPROUVE** la mise en œuvre du Plan d'action relatif à la Parité professionnelle femmes-hommes et **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à sa mise en œuvre
- **PREND ACTE** de la procédure d'élaboration des lignes directrices de gestion et **APPROUVE** le calendrier de mise en œuvre au sein de la Communauté d'Agglomération

La séance est levée à 20h40.